



Mairie de La Rivière - Dugeon

PROJET COMPTE-RENDU

du CONSEIL MUNICIPAL

du 28 août 2026

Sur convocation du 22 août 2026

Secrétaire de Séance : Stéphanie LEFEVRE

Votants :

Yohann GRILLON	X	RENAUD Aurélie	X
LONCHAMPT Jérémy	X	MATHEY Benoît	X
LONCHAMPT Manon	X	MARGUET Marina	Excusée
MONNIER Florent	X	PILOD Bastien	X
LEFEVRE Stéphanie	X	FRACHEBOIS Nadine	X
BRESSAND Serge	X	AUDY Romaric	X
MOUGIN Christine	X	VUITTENEZ Marion	X

Ordre du jour :

- 1. Approbation du compte rendu du 26 juin 2026**
- 2. Représentant de la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées)**
- 3. Places de parking mairie**
- 4. Création conseil municipal des jeunes**
- 5. Règlement inhumation cimetière**
- 6. Tarification des salles**
- 7. Attribution logement communal libéré**
- 8. Urbanisme**
- 9. Point sur les commissions**
- 10. Questions et informations diverses**

1.Approbation du compte-rendu du 26 juin 2026

Pas d'observation sur le compte rendu.

2. Représentant de la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées)

La CLECT a pour objet d'évaluer les charges liées aux compétences transférées des communes à l'intercommunalité, afin de déterminer les conséquences financières de ces transferts et notamment le montant des attributions de compensation.

A la demande de la CFD, il convient de nommer un titulaire et un suppléant.

Yohann GRILLON est désigné titulaire et Jérémy Lonchamppt suppléant.
Accord à l'unanimité.

3. Places de parking mairie

Jérémy Lonchamppt sort de la salle de conseil pour ne prendre part ni aux débats, ni au vote.

Le Maire rappelle qu'à la suite des remarques formulées par le Conseil municipal lors de la séance du 26 juin, le bureau a rencontré à nouveau la SAS Les Téméraires afin de lui proposer que la commune prenne en charge les travaux de goudronnage ainsi que le marquage au sol.

En contrepartie, la commune ne versera pas de loyer pendant la durée nécessaire à l'amortissement des travaux.

La SAS Les Téméraires a accepté cette proposition. Un devis sera demandé à l'entreprise TP Audy, qui réalise déjà des travaux pour la société afin que ceux-ci soient réalisés avant l'hiver.

4. Création conseil municipal des jeunes (CMEJ)

Manon Lonchamppt présente le projet de création d'un CMEJ porté par la commission cadre de vie.

L'objectif est notamment de :

- favoriser l'engagement citoyen des jeunes ;
- leur donner une place dans la vie communale ;
- faire émerger des idées et projets locaux ;
- renforcer la solidarité, le respect, la démocratie et le lien intergénérationnel.

Le CMEJ serait composé d'un Maire Junior, de trois Adjoints Juniors et de conseillers. La participation serait volontaire, avec un principe de parité filles/garçons pour le bureau et un tutorat assuré par les élus municipaux.

Le calendrier envisagé prévoit une phase de lancement et d'inscriptions de septembre à novembre, une clôture des inscriptions en décembre, la préparation des élections en janvier-février, les élections et l'installation en mars-avril, puis le démarrage des projets en mai.

Les jeunes seront amenés à participer aux cérémonies communales, mener des actions intergénérationnelles, contribuer au fleurissement et à l'embellissement du village et proposer des projets. En contrepartie, un budget annuel leur serait attribué, sous le contrôle de la municipalité, afin de leur permettre de mener à bien leurs projets et d'organiser des activités et sorties (cinéma, piscine, etc, parc d'attraction...).

Il convient de prendre une délibération pour acter la mise en place de ce conseil et permettre à la commission de communiquer sur le projet.

Accord à l'unanimité.

5. Règlement inhumation cimetière

Un projet de règlement est présenté afin de préciser les conditions d'inhumation et d'achat de caveaux.

La proposition prévoit :

- de refuser l'achat d'un caveau et/ou d'une concession aux personnes n'ayant jamais vécu à La Rivière-Drugeon ;
- de permettre l'achat d'un caveau et/ou d'une concession aux personnes ayant vécu dans la commune ou ayant un lien de parenté proche, notamment avec un parent.
-

Il est rappelé qu'une personne extérieure à la commune ne peut pas être refusée lorsqu'il s'agit d'une inhumation dans un caveau familial.

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal se prononce favorablement pour limiter la vente des concessions aux personnes :

- Décédées sur la commune de La Rivière-Drugeon,
- Justifiants de la domiciliation dans la commune pendant un minimum de 2 ans.

6. Tarification des salles

Le Maire propose d'acter la tarification des salles comme suit :

 TARIFS LOCATION DES SALLES COMMUNALES			
<i>Location MTL</i>			
	Associations du village	Tarifs habitants	Tarifs extérieurs
Salle avec cuisine	Gratuit	320,00 €	500,00 €
Location sono	31,00 €	45,00 €	45,00 €
Electricité	0,27€ KWh	0,27€ KWh	0,27€ KWh
Acompte	Néant	150,00 €	150,00 €
Enterrement	Néant	55,00 €	60,00 €
Location pour réunion, manifestation culturelle (théâtre, spectacle, loto...)	Gratuit. Limité à 2 fois par an.	Néant	Néant
Réunion ou manifestation suivie d'un repas	50€ + frais électricité	200€ + frais électricité	250€ + frais électricité
Réunion ou manifestation seule	50€ + frais électricité	110,00 €	170,00 €
Jour sup. pour décoration lors d'un mariage ou autre manifestation	Néant	35,00 €	40,00 €
Si ménage supplémentaire car très sale	Néant	25€/h	25€/h
<i>Pavillon Ramsar</i>			
	Associations du village	Tarifs extérieurs	Tarifs CPIE
Journée	Gratuit	60,00 €	30,00 €
Accueils de loisirs	Néant	Néant	Gratuit
<i>Salle des Associations</i>			
	Associations du village	Tarifs extérieurs	Tarifs CPIE
Journée	Gratuit	60,00 €	10,00 €
<i>Ancienne Mairie</i>			
	Associations du village	Tarifs extérieurs	Tarifs CPIE
Journée	Gratuit	60 €	Néant
<i>Salle du conseil</i>			
	Associations du village	Tarifs extérieurs	Tarifs CPIE
Journée	Gratuit	60 €	30 €
<i>Autres</i>			
Formation Eco interpretes par le CPIE	150€ / Semaine comprenant Pavillon Ramsar et salle des associations		

Validation à l'unanimité.

7. Attribution logement communal libéré

À la suite du courrier reçu le 20 août, Mme Delavenna a donné son préavis de trois mois. Elle souhaite toutefois quitter le logement dès la fin septembre et une nouvelle personne a été identifiée.

Compte tenu des travaux nécessaires dans l'appartement, il est proposé d'accepter le départ fin septembre et de laisser le logement vacant durant le mois d'octobre afin de réaliser les travaux nécessaires, avant son attribution au nouveau locataire.

Le conseil municipal souhaite procéder à une révision du loyer dans le cadre de la mise en place, à l'automne, d'un nouveau système de chauffage, moins énergivore et moins coûteux.

Jusqu'à présent, le loyer n'avait pas été réévalué et demeure relativement faible au regard de la surface du logement. En conséquence, le nouveau montant du loyer est fixé à 700 € par mois, auquel s'ajouteront les charges.

8. Renouvellement de la prise en charge des Cartes Avantages Jeunes

La Carte Avantage Jeune est actuellement proposée au tarif de 9 €. Depuis plusieurs années, la commune prend intégralement ce montant en charge pour les enfants du village âgés de 6 à 18 ans.

Le Conseil se prononce favorablement, à l'unanimité, sur la poursuite de cette prise en charge pour la durée du mandat sauf en cas d'évolution du tarif.

9. Urbanisme

Déclarations préalables

N° demande	Date	Nom & Prénom	Adresse	Lieu des travaux -Nature	Date accord DDT/Mairie
DP 02549326P0027	27/06/2026	DROGREY Christian	26 Fbg de la Planche	levée de toit + terrasse surélevée avec escalier	Accord du 18/08
DP 02549326P0028	29/06/2026	PERNOT Pascal	42 chemin du Groseillier	pose de bardage en façade	Accord du 18/08
DP 02549326P0029	29/06/2026	BROCARD Erick	14 ch de vau les aigues	piscine	en cours
DP 02549326P0030	07/07/2026	PARRIAUX Jacky	2 Fbg de la Planche	balcon + porte fenêtre + escalie	en cours
DP 02549326P0031	23/07/2026	SEIGNEZ Laurine	Les Fourgs	22 Fbg de la Planche - ouverture de fenêtres et porte fenêtre	en cours
DP 02549326P0032	27/07/2026	MAIRIE	La Rivière Drugeon	Réfection mur cimetière	en cours

Permis de construire

N° demande	Date	Nom & Prénom	Adresse	Lieu des travaux - Nature	SHON déclarée	Date accord DDE/Mairie
PC 02549326P0004	03/07/2026	SIMONET Frédéric	9 Fbg de la Planche	abri voiture	29	accord du 18/08
PA 02549326P0001	23/07/2026	CABOT Delphine	20 Ch du Groseillier	division parcellaire		en cours
PC 02549326P0005	31/07/2026	SCI PATYON	1 Rue du Marronnier	6 Rue de l'Etoile - aménagement de 5 logements et rénovation d'un logement existant	830	en cours

Droits de préemption

DATE	N°	PROPRIETAIRE	ADRESSE	PARCELLE	DROIT PREEMPTION EXERCE
29/06/2026	02549326p0025	FISSET Anthony	6 Fbg Arlin	AD 417-431	NON
16/07/2026	025493226p0026	LOBRY brigitte	24 fbg de la planche	AD46-47	NON
16/07/2026	02549326p0027	TABONI Amandine	19b rue des Lilas	AC 79	NON
27/08/2026	02549326p0028	FORJBO SCI	6 Fbg Arlin	AD 417-431	NON

10. Point sur les commissions

Bâtiments et chemins par Jérémy Lonchamp

Jérémy Lonchamp présente un point d'avancement financier concernant les travaux de rénovation des appartements.

À ce jour, 205 000 € de dépenses ont été engagés, pour un budget prévisionnel de 481 000 €. Le montant des plus-values liées aux travaux imprévus s'élève à environ 40 000 €. À ce stade, aucune autre dépense imprévue ne devrait intervenir.

Concernant les aides financières, plusieurs subventions sont prévues ou en cours :

- Une subvention pour l'AMO ;
- Une aide du Département de 128 000 € ;
- Le Fonds vert de l'État, initialement estimé à 90 000 €, ramené à 59 000 € ;
- Une aide du SYDED au titre des économies d'énergie, annoncée à hauteur de 70 000 € ;

La commune étudiera également la possibilité de bénéficier des CEE (Certificats d'économies d'énergie).

Le reste à charge est donc estimé à environ 250 000 €, pour les trois appartements, soit environ 1 500 € par m² rénové.

Concernant l'avancement des travaux. Les travaux avancent conformément au planning :

- Le plaquiste termine actuellement les travaux dans les étages ;
- Les travaux de peinture vont prochainement débuter ;
- Le ragréage sera bientôt réalisé ;
- Suivront notamment la pose des plinthes et des sols souples, ainsi que les travaux de plomberie et l'installation des équipements intérieurs.

La fin des travaux est envisagée pour fin octobre 2026. La principale incertitude concerne actuellement les délais d'intervention d'ENEDIS, qui restent difficiles à prévoir.

Vestiaires du football

Les CCTP (Cahiers des Clauses Techniques Particulières) ont été finalisés et validés par Monsieur le Maire. Aucun marché spécifique ne sera établi, les entreprises réalisant les travaux de plomberie et électricité sur les logements en cours, seront sollicitées, car les interventions prévues correspondent uniquement à des travaux de faible importance.

L'objectif est de disposer, pour le mois de novembre, d'une estimation précise du montant des travaux ainsi que des subventions susceptibles d'être obtenues.

Pour rappel, le projet prévoit :

- La rénovation des vestiaires existants ;
- Une extension destinée au local poubelles et au local technique ;
- Une extension comprenant les toilettes publiques et le vestiaire des arbitres ;
- La reprise de la main courante du terrain de football.

Le plan de financement prévisionnel sera présenté et discuté lors d'un prochain conseil municipal, d'ici novembre, afin de permettre l'inscription de la dépense au budget primitif 2027.

Sécurisation du village

Une rencontre avec l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage, est prévue début septembre afin d'échanger sur les différents travaux et dispositifs liés à la sécurisation du village.

Route des Doles

Les travaux de la route des Doles sont terminés.

Comice Agricole :

Le Comice aura lieu le 26 septembre 2026. Une réunion d'information avec les bénévoles s'est tenue le 27 août. Entre 500 et 700 repas sont prévus le midi.

Le programme prévoit également :

- une fondue entre 20 h et 22 h ;
- un bal jusqu'à minuit.

Les arrêtés de circulation nécessaires à l'organisation de la manifestation doivent être pris. L'arrêté autorisant la buvette a d'ores et déjà été établi.

Fêtes et Cérémonies, cadre de vie et communication par Manon Lonchamp

Journée de nettoyage avant le Comice

Une journée de nettoyage est prévue avant le Comice, en partenariat avec le groupe scolaire de La Rivière-Drueon. L'ensemble des classes souhaitant participer, la commune a sollicité PREVAL afin de mettre en place des ateliers pédagogiques et d'animation sur des demi-journées.

Le principe envisagé est d'organiser les élèves en deux groupes :

- une partie des classes participera aux ateliers pédagogiques le matin, tandis que l'autre participera à l'opération de nettoyage ;
- les groupes alterneront ensuite leurs activités.

La commission souhaite néanmoins maintenir le traditionnel nettoyage de printemps, qui sera, comme les années précédentes, ouvert à l'ensemble de la population.

Fête des mères

La commission réfléchit à une évolution de la Fête des mères, qui pourrait devenir une Fête des femmes, avec un âge minimum qui resterait à définir.

Cette évolution vise à permettre à l'ensemble des femmes de la commune d'être mises à l'honneur, notamment celles qui ne souhaitent pas avoir d'enfant ou qui n'ont pas la possibilité d'en avoir, afin que personne ne se sente exclu de cet événement communal.

Afin d'évaluer les conséquences de cette évolution et notamment le nombre potentiel de bénéficiaires, la commission étudiera la liste électorale afin d'obtenir une première estimation des effectifs concernés.

Bulletin municipal « Le R'virat »

La commission a commencé l'élaboration du prochain numéro du bulletin municipal « Le R'virat ».

Un courrier sera adressé à l'ensemble des associations de la commune afin de leur demander de transmettre leurs articles avant le 15 octobre prochain.

Espace du Surrier

En collaboration avec la commission pilotée par Florent Monnier, les élus poursuivent leur réflexion sur l'amélioration et l'évolution de l'espace du Surrier.

Dans un premier temps, les échanges portent sur les différentes solutions permettant de faciliter l'entretien des espaces par les agents techniques.

Les commissions réfléchissent également à la vocation du site et à la possibilité d'y développer de nouvelles infrastructures et installations à caractère ludique, venant compléter celles présentes dans les autres sites.

Commission bois et forêt, espaces verts et cimetière présentée par Florent Monnier

La forêt

La parcelle 1 n'a pas pu être exploitée depuis environ quatre à cinq ans en raison de sols trop humides. Située dans une zone en pente, elle représente un volume d'environ 86 m³ de bois.

La parcelle 15 comprend environ 300 m³ de bois. Elle appartient à la commune et est non soumise au régime forestier.

Plusieurs recherches ont été menées afin de trouver des acheteurs. Deux propositions ont notamment été reçues :

- 55 €/m³ par RMD ;
- 72 €/m³ par la scierie de Mouthe.

Toutefois, la tempête survenue récemment remet en question cette vente, une partie importante des arbres, estimée à environ la moitié du volume, étant désormais tombée.

Vente de lots de bois feuillus

La vente de lots de bois feuillus dans la parcelle 12 sera relancée à l'automne. Les arbres étant vendus sur pied, les personnes intéressées devront se rendre directement sur place afin d'évaluer les lots.

Lors de la première mise en vente, cinq lots avaient été proposés, mais un seul lot avait trouvé preneur.

Élagage des peupliers

Un élagueur doit intervenir prochainement sur les peupliers. Du côté des habitations, l'objectif est de réduire les branches situées au-dessus de la route. Un élagage sera également réalisé du côté de l'étang, tout en veillant à ne pas déséquilibrer les arbres.

Passerelles

Concernant la passerelle de l'étang, les travaux devraient être terminés la semaine prochaine.

Les travaux en cours font toutefois apparaître une difficulté : la passerelle semble avoir été installée à une hauteur trop basse et risque d'être rapidement immergée en cas de montée du niveau de l'eau. Une vérification devra donc être effectuée afin de déterminer les éventuelles adaptations nécessaires.

Les travaux concernant l'autre passerelle débuteront prochainement.

Vanne sous le barrage

La vanne située sous le barrage a été nettoyée. Pour l'instant, Il est étudié la mise en place d'un bloc en béton équipé d'un déversoir.

11-Questions et informations diverses

Informations diverses

- À la suite de l'intervention du géomètre chez M. Thomas, un devis a été établi concernant la recherche et la localisation des bornes. Jérémie Lonchamp a rencontré à nouveau les intéressés afin de leur proposer un partage des frais liés à cette intervention. Cette proposition ayant été refusée, la commune a décidé de ne pas donner suite à la demande et de ne pas engager ces frais.
- Liaison douce La Rivière Dugeon / Bouverans : Un courrier a été adressé à la Communauté de communes afin de solliciter sa prise en charge du dossier relatif à la liaison douce entre La Rivière-Dugeon et Bouverans, dans la mesure où il semblait que cette compétence relève de l'intercommunalité. Toutefois, plusieurs échanges ont fait apparaître des interprétations divergentes concernant la répartition de cette compétence. Afin d'obtenir une réponse claire et définitive, il sera demandé à la Communauté de communes de transmettre ses statuts ainsi que la délibération relative à la définition de l'intérêt communautaire, permettant de déterminer précisément à quelle collectivité incombe la prise en charge de ce projet.

Point intercommunal

En sa qualité de vice-président eau assainissement à la CFD, le Maire informe que lors d'une réunion consacrée à différents sujets, il est indiqué que le niveau d'eau dans les nappes à La Rivière-Dugeon ne présente pas de difficulté particulière à ce stade.

Point SEVAD présentée par Manon Lonchamp et Florent Monnier

Il est présenté un point concernant les travaux réalisés cet été par le SEVAD dans les écoles de Bannans et de La Rivière-Dugeon.

À Bannans, le marquage au sol de la cour d'école a été repris. À La Rivière-Dugeon, les poteaux ont bénéficié d'un rafraîchissement de peinture.

Par ailleurs, deux tables ont été achetées et installées dans la cour de l'école primaire, afin de permettre aux élèves qui le souhaitent de disposer d'un espace pour des temps calmes durant les récréations.

Les maintenances réglementaires des équipements ont été réalisées durant la période estivale. Un inventaire du matériel informatique a également été effectué.

En fin d'année scolaire, les élus ont constaté une augmentation importante de la consommation d'eau au sein de l'école maternelle. Cette surconsommation est notamment liée à des chasses d'eau qui fuient en continu.

Un plombier a été sollicité afin d'identifier l'origine du problème. Il a constaté que plusieurs WC étaient vétustes et nécessitaient d'être remplacés. Des travaux de remplacement seront donc à prévoir.

Enfin, Le 26 août dernier, le SEVAD a également lancé l'étude relative à la création d'un accueil périscolaire pour les élèves de maternelle. Une première réunion s'est tenue avec le Département, qui finance l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) dans le cadre de ce projet.

Le prochain conseil syndical du SEVAD se tiendra le 9 septembre prochain à Bannans.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h20.

**Le Maire,
Yohann GRILLON**